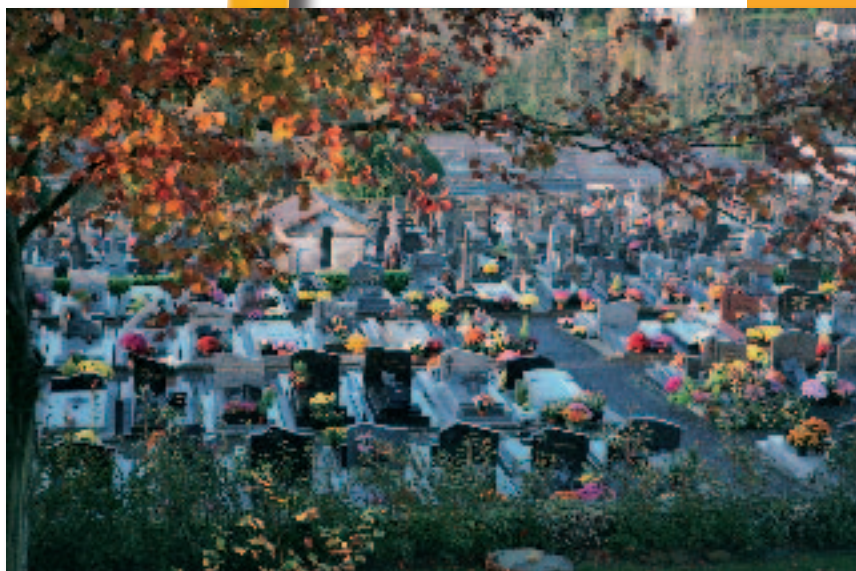


# PASTORALE DES FUNÉRAILLES



## Orientations Diocésaines

par Mgr Thierry SCHERRER  
Evêque de Laval

Janvier 2012

# Sommaire

## Introduction

### 1. L'Eglise accompagne

- Soigner l'accueil
- Favoriser un itinéraire d'humanité et de foi
- Accompagner les familles
- Célébrer les obsèques
- Célébrer au funérarium
- Célébrer au crématorium
- Célébrer en présence de l'urne
- Accompagner et prier au cimetière
- Poursuivre un accompagnement

### 2. L'Eglise célèbre les funérailles de ses enfants

- Les ministres ordonnés
- Les guides de funérailles
- Les équipes d'accompagnement des familles en deuil
- Les relations avec les Pompes funèbres
- Accompagner engage toute la communauté

### 3. L'Eglise annonce le Mystère pascal et célèbre l'Eucharistie

## Éléments de bibliographie

## Introduction



Nous le constatons, une évolution notoire est apparue depuis plusieurs années dans la manière dont nos contemporains appréhendent le rapport à la mort et aux rites funéraires. On mesure en particulier ces changements à l'augmentation importante des crémations qui concernent désormais en France un tiers environ des cérémonies funéraires. Un autre aspect de cette nouveauté tient à l'implication croissante des laïcs baptisés dans la pastorale des funérailles, depuis l'accueil et l'accompagnement des familles en deuil jusqu'à la célébration elle-même des obsèques religieuses.

Ces changements significatifs, et bien d'autres encore, rendaient nécessaire une réflexion sur la manière d'investir à nouveau frais ce champ pastoral. Cette réflexion a été menée à l'occasion d'un Conseil Presbytéral qui s'est tenu les 27 et 28 avril 2010. C'est concrètement le fruit de ce travail qui a permis la publication des orientations diocésaines proposées dans les pages qui vont suivre.

Je remercie cordialement les prêtres présents à ce Conseil Presbytéral pour la part active qu'ils ont prise à ces réflexions et aux partages très riches qui les ont suivies. J'exprime également ma vive gratitude aux membres de l'Équipe de Formation Permanente du diocèse ainsi qu'à ceux et celles de la Pastorale liturgique et sacramentelle pour leur précieux travail de synthèse et de relecture. Je voudrais dire enfin ma reconnaissance la plus profonde aux prêtres et aux diacres qui, en collaboration étroite avec les guides de sépulture et les membres des Équipes d'accompagnement des familles en deuil, s'investissent avec dévouement et compétence sur le terrain des paroisses.

Autant le dire, les funérailles chrétiennes constituent plus que jamais un vrai lieu de proposition de la foi. Puissent ces orientations favoriser une mise en œuvre plus concertée et plus cohérente de la pastorale des funérailles dans notre diocèse afin que, au cœur même de l'épreuve de la séparation et du deuil, soit relayée avec plus de force et de conviction encore la bonne nouvelle du Christ vainqueur de la mort.

✠ Monseigneur Thierry SCHERRER  
Evêque de Laval

# 1. L'Eglise accompagne

*Célébrer les funérailles chrétiennes est au cœur de la mission de l'Eglise.*

## 1.1 Soigner l'accueil

*« Le premier contact avec les familles en deuil doit se faire dans un climat de dialogue. Il est important qu'elles puissent rencontrer des personnes accueillantes et capables d'attention silencieuse, témoignant ainsi de la présence de l'Eglise à toute souffrance. Par ailleurs, cette rencontre avec les proches s'avère indispensable pour préparer la liturgie ».*

(Livre de célébrations 'Dans l'Espérance Chrétienne' n°13 Desclée-Mame)

Avant même le premier contact avec la famille du défunt, la plupart du temps, il y a une première relation avec le service des **Pompes Funèbres** pour décider du jour, de l'heure et du lieu des funérailles.

Ensuite, à **la paroisse**, on veillera à ce qu'une demande soit reçue avec bienveillance et honorée dans un bref délai par les bénévoles de l'accueil ou des personnes mandatées. On pourra prévoir – si besoin est – un téléphone portable pour faciliter les contacts avec l'équipe d'accompagnement des familles en deuil.

Le **service d'aumônerie hospitalière ou de maison de retraite**, en relation avec la paroisse selon les lieux, peut prévoir l'accueil des familles et la célébration des funérailles de résidents décédés dans l'établissement. Si la chapelle ou la salle de culte de l'établissement le permet, la célébration pourra y avoir lieu et permettra aux résidents qui connaissent le défunt d'y prendre part.

Les propositions variées de l'Eglise permettent de tenir compte des situations particulières : pour les personnes non baptisées ou qui relèvent de cas particuliers, on se référera aux pages 27 à 37 du guide 'Célébrer' n°11 édité par la Commission épiscopale de Liturgie et de Pastorale Sacramentelle. Il convient que cet ouvrage soit à la disposition de tous les acteurs de la pastorale des funérailles.

## 1.2 Favoriser un itinéraire d'humanité et de foi

Le passage à l'église est une étape importante de tout parcours funéraire mais n'en est pas le tout. La célébration sera d'autant mieux vécue et porteuse de l'espérance chrétienne qu'elle se situera au cœur d'un réel chemin d'humanité et de foi.

En amont de ce chemin, l'onction des malades et le sacrement de la réconciliation peuvent être donnés et l'eucharistie portée en viatique.

On veillera autant que possible :

- a** à rendre une visite au défunt et à ses proches au funérarium ou à la maison, qui est aussi un lieu d'annonce et de prière, particulièrement pour les prêtres de la paroisse quand ils ne peuvent présider la célébration des funérailles ;
- b** à proposer un temps de prière ou de veillée auprès du défunt avec la famille et éventuellement des voisins, des amis, des proches. La prière pourra être conduite par la famille ou des proches;
- c** à proposer des textes qui permettront de prier quand la famille le souhaite, en particulier au moment difficile de la fermeture du cercueil;
- d** à assurer la prière au cimetière, voire au crématorium;
- e** à visiter la famille après les funérailles. Cette visite sera faite soit par des prêtres de la paroisse, soit par des membres des équipes d'accompagnement, ou du service des personnes seules, malades, isolées ou de fraternités de proximité,...
- f** à accueillir les familles à l'occasion de la célébration de la messe de huitaine ou du souvenir, de la messe anniversaire, de la messe de la Toussaint, du 2 novembre,...

Ce sont autant d'occasions propices à l'accompagnement de chaque famille dans son chemin d'espérance et de foi...

## 1.3 Accompagner les familles

La rencontre avec la famille et des proches ne se réduit pas à la seule préparation de la célébration. Tout accompagnement commence par une véritable écoute de la famille de ce qu'elle ressent profondément. Il s'agit de lui permettre d'exprimer son chagrin, voire sa révolte, ce qu'elle retient de la vie du défunt, notamment le don de soi aux autres, mais aussi parfois des non-dits, des blessures, des désirs de réconciliation, etc, sans oublier tout l'amour vécu dans les derniers temps et dans l'accompagnement jusqu'au bout...

L'équipe, de taille raisonnable pour favoriser l'échange, sera respectueuse de ce qui est partagé et des silences; elle fera preuve de discrétion et de sobriété dans ses prises de parole.

L'équipe donnera à voir que c'est toute la communauté chrétienne qui les accueille (équipe d'accompagnement, ministres ordonnés, guide, sacristains, animateurs et organistes, assemblée dominicale qui priera pour le défunt,...)

L'équipe pourra inviter les proches à poursuivre entre eux cette relecture, notamment pour rédiger le mot d'accueil ou une prise de parole au moment du dernier adieu. Il sera prudent d'en avoir connaissance avant la célébration.

L'équipe sera particulièrement attentive aux jeunes pour lesquels c'est souvent la première expérience de deuil.

La rencontre se poursuivra par la préparation de la célébration. Pour les y aider, il sera bon de redonner sens aux signes et symboles liturgiques et de prendre appui sur des documents simples d'utilisation ; ces documents ayant été si possibles remis à la famille auparavant.

Si cela est possible, on rencontrera une deuxième fois la famille.

## 1.4 Célébrer les obsèques

***« La célébration des obsèques à l'église est l'étape principale : elle comprend toujours une liturgie de la Parole, avec une ou plusieurs lectures tirées de l'Ancien ou du Nouveau Testament, un psaume et un évangile... C'est principalement par le sacrifice eucharistique que l'Eglise implore la miséricorde de Dieu pour que le défunt participe à la plénitude pascale à la table du Royaume... Si la messe n'est pas célébrée, l'intercession des défunts sera exprimée dans les oraisons choisies en conséquence, dans la prière des fidèles ainsi que dans une prière de louange... Le rite de dernier adieu, [est un] élément essentiel des funérailles chrétiennes. »***

(Livre de célébrations 'Dans l'Espérance Chrétienne' n° 17 à 20 Desclée-Mame)

- a C'est le **Christ ressuscité** qui accueille le défunt et nous rassemble en Eglise.

La célébration prend en compte la physionomie de l'assemblée.

On veillera donc :

- à signifier, à faire goûter, dès l'ouverture de la célébration, la présence du Christ;
- à annoncer le mystère pascal – ce qui constitue une première annonce – ;
- à faire parler chrétiennement les symboles liturgiques ou les gestes humains, en évitant les discours catéchétiques ;
- à prendre en compte la relecture de la vie du défunt, en particulier dans le mot d'accueil, dans les commentaires des lectures ou l'homélie, en respectant le cheminement du défunt tout en osant témoigner de la foi et de l'espérance chrétienne;
- à lier la célébration à l'eucharistie dominicale, la prière universelle comme présentation et offrande d'une vie ayant une dimension eucharistique.

**b La Liturgie de la Parole** joue un rôle important :

***« Les lectures proclament le mystère pascal, et entretiennent l'espérance de se retrouver dans le Royaume de Dieu, qui enseignent l'attachement envers les défunts et la prière que l'on doit faire pour eux... »***

(Rituel des Funérailles n° 88 – DEC, N°11) :

- il convient d'ouvrir largement le trésor qu'est la Bible en ne se limitant pas aux seuls textes proposés dans les revues liturgiques ; le lectionnaire des défunts offre un large choix ; des circonstances peuvent inviter à choisir un autre texte dans la bible pour la liturgie.
- les textes non bibliques, qui offrent opportunément des mots aux familles, ne peuvent donc pas se substituer aux textes bibliques au travers desquels le Christ lui-même nous parle,
- si des familles proposent des textes profanes, ces derniers peuvent trouver place au cimetière ou au funérarium. Si, pastoralement, on juge opportun de les accepter, leur place sera alors au début de la célébration avec le mot d'accueil ou en introduction du dernier adieu, pour ne pas briser la dynamique de la célébration,

- dans toute sépulture, en particulier dramatique, on soignera l'homélie qui ne sera pas le lieu de la présentation du défunt, mais l'annonce bienveillante de la proximité du Christ qui se fait proche de ceux qui pleurent et de sa résurrection à laquelle il associe ceux qui meurent. L'enjeu est d'annoncer la Bonne Nouvelle de l'Espérance Chrétienne, dans un lieu, un temps, une situation précise. Aussi, il ne faut pas vouloir tout dire, ni être moralisant mais être témoin plus qu'enseignant. Il convient d'expliciter une seule idée que l'assemblée pourra retenir.

**c** Toute **évocation du défunt** et de sa vie appelle une certaine sobriété :

- c'est une marque de respect,
- c'est une attitude de prudence : on est loin de tout connaître de la vie du défunt,
- c'est un acte de foi : toute vie humaine, même la plus blessée, est une « histoire sacrée »; elle est habitée par Dieu et son Amour qui seul peut juger avec justice et miséricorde.
- Le mot d'accueil sera sobre.

**d** Il est important de se rappeler que, par principe, **les chants et les musiques** de la célébration des obsèques sont liturgiques, d'inspiration biblique, et garants de la foi de l'Eglise.

- Dans un premier temps, il faudra éviter une acceptation a priori ou un refus systématique des chants et musique profanes. Un échange avec la famille sera nécessaire. Ces musiques et chansons ne sauraient nuire au climat de prière, de recueillement d'une célébration qui se veut un temps d'espérance et de paix. Les acceptations de chants et de musiques profanes constituent des exceptions et, en aucun cas, la règle.
- On pourra proposer d'écouter ces musiques et ces chansons au funérarium, car souvent seuls les proches peuvent comprendre le choix de ces morceaux. Chaque paroisse aura le souci, en lien avec le service diocésain de pastorale liturgique et sacramentelle, de développer un répertoire de chants et de musique liturgiques de qualité.



- e Il est important de savoir accompagner la prise de paroles par la famille ou les proches au cours de la célébration :
  - gérer le micro
  - une personne de l'équipe d'accompagnement se tient aux côtés des personnes qui vont lire ('gestion' de l'émotion)

## 1.5 Célébrer au funérarium

Des demandes se font de plus en plus fréquentes pour un temps de prière au funérarium. Les raisons invoquées sont, d'une part, l'absence de tout lien avec la paroisse, d'autre part, la commodité, surtout si le funérarium est proche du cimetière et le coût financier moindre. Les entreprises de Pompes funèbres ont d'ailleurs généralement prévu des « *salles omni cultes* » à cet effet.

Il est souhaitable que des membres de la communauté chrétienne soient présents à ce temps de prière vécu au funérarium. Il reste que l'église paroissiale ou la chapelle de la maison de retraite est le lieu le plus adapté pour la prière chrétienne.

Pour ce temps, il est préférable de ne pas utiliser le mot célébration, mais de lui préférer l'expression 'Temps de prière'.

Ce temps de prière comportera une évocation du défunt, au moins un texte d'Écriture, des prières litaniques, un geste d'adieu. Le recours à des rites trop immédiatement liés au baptême n'est pas recommandé dans une telle circonstance.

## 1.6 Célébrer au crématorium

L'Église ne s'oppose plus à la crémation, même si elle manifeste sa préférence pour l'inhumation, en mémoire du Christ mis au tombeau, manifestant par là son respect de la personne humaine, en lien avec le mystère du Christ. Cependant, elle demande que l'urne trouve une destination définitive et refuse la dispersion des cendres afin de préserver un lieu de mémoire pour les survivants. Dans ce cas, la célébration à l'église précède la crémation.

Il arrive que des familles demandent qu'une « cérémonie religieuse » ait lieu au crématorium pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus (§ 1.5). En regroupant ainsi les divers moments de

recueillement et de prière en un seul lieu pour différentes raisons de commodité, on élimine les étapes d'un parcours qui rend le travail de deuil plus difficile pour les proches, même si, au moment de l'événement, on ne s'en rend pas compte. L'être humain est un être complexe qui vit les événements avec toutes ses dimensions.

Le temps de prière au crématorium peut être organisé comme au funérarium (1.5).

## **1.7 Célébrer en présence de l'urne**

Ceci reste une exception, réservée à des cas particuliers après autorisation de l'ordinaire du lieu, c'est-à-dire l'évêque ou l'un de ses vicaires.

Un schéma de célébration est proposé dans le guide 'Célébrer' n° 17 page 93.

## **1.8 Accompagner et prier au cimetière**

La dernière étape sera celle de l'accompagnement au cimetière. C'est l'étape ultime en présence du corps du défunt. Elle est un moment douloureux qu'il est bon d'accompagner selon les possibilités et le désir de la famille.

Il sera manifesté, par un ou plusieurs membres de l'équipe d'accompagnement des familles en deuil, une présence priante qui ouvre des chemins de confiance et d'espérance.

Si on ne peut se rendre au cimetière, on proposera à la famille des textes pour prier suivant les circonstances (en présence du cercueil ou éventuellement de l'urne).

## **1.9 Poursuivre un accompagnement**

Outre l'accueil aux célébrations eucharistiques, on pourra:

- rencontrer la famille pour fixer des dates auxquelles des messes offertes seront célébrées ;
- envoyer une invitation aux célébrations de la Toussaint et du 2 novembre ;
- envoyer un message de la communauté chrétienne au moment de Noël ;

- proposer des temps de rencontre autour de thèmes par exemple : l'espérance chrétienne, la vie éternelle, la mort, le suicide,...
- proposer de recevoir le bulletin paroissial ;
- proposer de rejoindre un groupe de réflexion ou de formation, en paroisse, en diocèse.
- ...

## 2. L'Eglise célèbre les funérailles de ses enfants

*« Comme dans toute célébration, c'est l'Eglise qui célèbre les funérailles de ses enfants. Sur l'ensemble du parcours funéraire, il faut envisager la place des fidèles laïcs et celle des ministres ordonnés sans exclure l'une ou l'autre. Dans la célébration des funérailles, la place du ministre ordonné doit toujours être privilégiée... Il est bon de souligner ici l'importance de présenter la plénitude du visage de l'Eglise et, par là-même du Christ, dans la célébration des funérailles, selon toutes les modalités de sa présence sacramentelle....*

*Avec les ministres ordonnés, les équipes de funérailles sont la manifestation de la présence de l'Eglise, Corps du Christ. Par son témoignage, par la Parole qu'elle proclame et la célébration, c'est le Christ qui rejoint les hommes dans leur détresse. Cette mission est d'autant plus apparente quand les familles se sont éloignées de la vie de l'Eglise.*

*Avec les ministres ordonnés, l'équipe des funérailles permet à toutes les personnes (familles et amis) réunis autour du défunt, de célébrer les funérailles dans la foi et de progresser dans la rencontre avec le Christ »*

(CEF - Conférence des Evêques de France - Assemblée plénière - Avril 2009).

*« Dans le service ecclésial du ministre ordonné, c'est le Christ Lui-même qui est présent à son Eglise en tant que Tête de son Corps... Par le ministre ordonné, spécialement des évêques et des prêtres, la présence du Christ comme chef de l'Eglise est rendue visible au milieu de la communauté des croyants... Les diacres participent de façon spéciale à la mission et à la grâce du Christ... Il appartient, entre autres, aux diacres (...) de présider aux funérailles et de se consacrer aux divers services de la charité»* (CEC Catéchisme de l'Eglise

Catholique n°1548.1549.1570).

Il revient aux ministres ordonnés de présider habituellement la célébration des obsèques.

## 2.1 Les ministres ordonnés

La célébration des funérailles est présidée par un **ministre ordonné** :

- a** de manière **'ordinaire'**<sup>1</sup> par les prêtres de la paroisse (curé ou administrateur, prêtres coopérateurs, auxiliaires, retraités), sauf par exemple :
  - si leur emploi du temps de la semaine les rend indisponibles,
  - s'ils doivent participer à une réunion nécessaire à leur mission et prévue de longue date,
  - s'ils ont déjà présidé plusieurs célébrations de funérailles dans la semaine,
- b** de manière **particulière** par les diacres de la paroisse en fonction de leur nomination et dans le respect de leurs engagements familiaux, professionnels, associatifs,...
- c** de manière **préférentielle** dans les situations de deuils difficiles (décès d'un enfant, d'un jeune, suicide,...),
- d** **chaque fois** qu'un évêque, prêtre ou diacre sera présent au titre familial, amical, relationnel etc. Il lui revient de droit de présider la liturgie à l'église au lieu et place d'un laïc délégué à ce service. Toutefois, il respectera tout ce qui peut l'être, dans les projets élaborés par les équipes de préparation aux funérailles. (cf. décret du 18 mai 1997 – article 4.1). Il avertira dès que possible le curé ou l'équipe d'accompagnement des familles en deuil de sa présence.

**«Des orientations pastorales qui rendraient impossible la présidence de funérailles par un ministre ordonné seraient contraires à l'esprit de la liturgie de l'Église et à la foi qu'elle exprime** (Conférence des évêques de France – Assemblée plénière – Avril 2009).

Les prêtres de la paroisse, surtout s'ils ne peuvent présider la célébration, veilleront autant que possible à rencontrer les familles et prier avec elles.

---

<sup>1</sup> Au sens où l'on dit qu'un prêtre est ministre 'ordinaire' de la célébration des obsèques et le guide des funérailles est dit ministre 'extraordinaire'.

## 2.2 Les guides de funérailles

Lorsque la présence d'un prêtre ou d'un diacre n'est pas possible, un **guide de funérailles** conduira la célébration des obsèques selon l'ensemble des modalités définies dans la lettre de « *députation temporaire à la mission spécifique de la célébration des funérailles chrétiennes confiée à des laïcs* ».

Cette députation est donnée par l'évêque à des laïcs baptisés et confirmés ayant suivi la formation donnée par le service diocésain de pastorale liturgique et sacramentelle ; ils sont appelés par le curé de la paroisse, généralement au sein des équipes d'accompagnement des familles en deuil.

Outre les qualités requises pour tout membre d'une équipe d'accompagnement, il est souhaitable que les guides soient dotés :

- d'une certaine aisance dans l'expression orale.
- d'une capacité à prendre la mesure d'une assemblée,
- d'une formation biblique, liturgique...

Les guides veilleront avec l'équipe pastorale à relire leur mission en vue de progresser dans l'art de célébrer.

En paroisse, la lettre de députation sera remise liturgiquement par le curé aux guides de funérailles en présence de toute la communauté au cours d'une célébration eucharistique dominicale.

Pour les aumôneries hospitalières, la lettre est remise par le curé de la paroisse, en présence d'un membre de l'aumônerie diocésaine, au cours d'une eucharistie célébrée en paroisse ou au sein de l'établissement, à moins que les circonstances commandent de faire autrement.

La députation sera **toujours** signifiée par le port d'un *signe distinctif* et une *monition* au début de la célébration des obsèques selon les indications données par le service diocésain de pastorale liturgique et sacramentelle.

La députation ne peut s'exercer que dans la paroisse pour laquelle l'évêque l'a accordée, sauf en certaines circonstances, avec l'accord de l'évêque ou de l'un de ses vicaires.

Il revient expressément au curé – selon des modalités à définir en chaque lieu – de décider pour chaque sépulture si un guide supplée à l'absence de ministre ordonné.

Il convient vis-à-vis des pompes funèbres de garder une certaine maîtrise de l'agenda pour favoriser la présence d'un ministre ordonné aux sépultures.

La députation comprend la faculté de prêcher.

**«Les laïcs peuvent être admis à prêcher dans une église ou un oratoire si le besoin le requiert en certaines circonstances ou si l'utilité le suggère dans des cas particuliers, selon les dispositions de la conférence des évêques ». (CIC n°766). « Pour la France, la Conférence des Evêques a décidé que les laïcs admis à prêcher devront avoir la préparation nécessaire à l'exercice de cette charge. En outre, ils devront être désignés par l'Ordinaire pour une durée de trois ans renouvelable ».**

(Bulletin de la Conférence des Evêques de France, n° 10, février 1986 p.450 - Recognitio par décret de la Congrégation romaine pour les évêques, le 23 décembre 1985) - Guide Célébrer n° 17 page 40).

Cette prédication s'appellera un commentaire.

Chaque année, les guides suivront le temps de formation continue proposé par le service diocésain ainsi que les ateliers organisés pour tous les membres des équipes de funérailles au niveau de la paroisse, du doyenné ou bien du diocèse.

## 2.3 Les équipes d'accompagnement des familles en deuil

Dans chaque paroisse ou aumônerie, des équipes d'accueil et d'accompagnement des familles en deuil sont constituées, sous la responsabilité du curé. Une personne pourra être désignée par ce dernier pour coordonner et animer cette équipe.

L'équipe pastorale aura le souci de renouveler d'année en année ces équipes en appelant des personnes choisies pour leur foi, leur disponibilité, leur discrétion, leur qualité d'accueil et d'écoute, leur capacité à travailler en équipe, leur sens de l'Eglise et leur désir de la servir, leur esprit missionnaire. Les membres de ces équipes suivront la formation dispensée par le diocèse.

Chaque année, une relecture sera proposée aux membres des équipes et aux guides ; on se posera la question de notre accompagnement des familles en deuil, on relira notre pratique et on veillera à l'approfondissement de notre foi : « *Si le Christ n'est pas ressuscité, vaine est notre foi* » (1 Co 15,14).

## **2.4 Les relations avec les Pompes Funèbres.**

Aujourd'hui, les services des Pompes funèbres deviennent une institution incontournable qui prend en charge une multitude de tâches à accomplir après un décès, l'accueil des familles, l'organisation des rites funéraires. Cela exige de notre part toute une disponibilité et un dialogue avec ces entreprises en veillant à ce que chaque partenaire garde bien sa spécificité.

Aucune entreprise de Pompes Funèbres ne peut être mandatée pour chercher elle-même un officiant, ministre ordonné ou guide. Il revient à ces entreprises de transmettre le souhait de la famille ou du défunt (cf. les contrats obsèques) sans que cela ne devienne une exigence. C'est au curé ou à la personne mandatée par ce dernier de discerner et de décider. Le responsable du convoi ne peut intervenir dans le déroulement de la célébration religieuse.

Un dialogue régulier avec les entreprises de Pompes Funèbres permettra d'expliquer les dispositions prises par une paroisse, pour une reconnaissance et un respect des missions propres à chacun.

## **2.5 Accompagner engage toute la communauté chrétienne**

La compassion et la consolation du Christ à l'égard de ceux qui souffrent et qui meurent, de ceux qui sont dans le deuil, l'annonce de l'espérance chrétienne sont de la responsabilité de toute l'Eglise.

Aussi la communauté chrétienne portera dans sa prière les personnes défuntes et leurs proches ; chaque baptisé aura le souci d'être en lien avec la famille en deuil. L'équipe d'accompagnement des familles en deuil fera le lien avec la pastorale de la santé, les associations caritatives ou de solidarité, les groupes de soutien des personnes seules ou veuves, et tout autre service paroissial ou d'évangélisation concerné. L'équipe pastorale veillera à ce que tous oeuvrent de concert afin que chaque personne soit accompagnée au mieux.

### 3 L'Eglise annonce le Mystère Pascal et célèbre l'Eucharistie

Le cœur, le centre de la célébration des obsèques, est la célébration de la Pâque du Christ, de sa mort et de sa résurrection dans l'attente de son retour dans la gloire. Toute célébration des funérailles est par nature reliée au Mystère Pascal et donc à l'Eucharistie qui en est le mémorial et le signe le plus éminent.

**« C'est le mystère pascal du Christ que l'Eglise célèbre, avec foi, dans les funérailles de ses enfants... Aussi l'Eglise offre-t-elle pour les défunts le sacrifice eucharistique de la Pâque du Christ »** (rituel des funérailles n°1.2).

**« La pastorale des funérailles doit être liée à une pastorale de l'Eucharistie. L'objectif d'une pastorale des sacrements est toujours de permettre à des personnes de progresser dans la foi. Dans la pastorale des funérailles, il convient de pouvoir conduire les familles au cœur de la foi, manifestée dans la célébration de l'Eucharistie, source de grâce pour toute l'Eglise. Dans le contexte actuel, où nous sommes confrontés à des assemblées très diverses et souvent peu familières du sacrement de l'Eucharistie, il est important de l'envisager dans des conditions où elle puisse être célébrée dignement. Il faut reconnaître que, la plupart du temps, il n'est pas souhaitable que cette Eucharistie soit célébrée en même temps que la célébration des obsèques à l'église. Cela demande un discernement pastoral au cas par cas. Les familles devront être invitées à venir prier pour le défunt lors d'une messe célébrée pour lui dès que possible. »** (Assemblée des Evêques de France - Avril 2009).

- a** Les circonstances actuelles – diminution du nombre de prêtres et situations des familles – ne permettent plus la célébration de l'eucharistie à chacune des funérailles. Aussi, convient-il de renforcer le lien entre la célébration chrétienne des obsèques et l'eucharistie paroissiale du dimanche : *« dans la communion de toute l'Eglise, en ce premier jour de la semaine, nous célébrons le jour où le Christ est ressuscité d'entre les morts »* (PE n°3) :
- à la fin de la célébration des obsèques, on invitera systématiquement les familles et les proches à venir prier pour le défunt avec la communauté paroissiale à la messe dominicale qui suivra les funérailles, en précisant le lieu et l'horaire ; une invitation écrite pourra être remise à la famille,
  - les équipes d'accompagnement proposeront aux familles de célébrer, un dimanche qui leur convient, une messe de huitaine ou du souvenir,



- on pourra remettre, à la fin des obsèques ou de la messe du souvenir, une bougie qui sera alors allumée au cierge pascal afin d'être déposée sur la tombe du défunt.

**b** La décision de célébrer ou non l'Eucharistie est prise au cas par cas par le curé de la paroisse ou, à défaut, par l'équipe d'accompagnement. Elle ne sera prise en aucun cas par les Pompes Funèbres ou la personne chargée de l'accueil. On veillera en tout cas à ne jamais interdire de façon systématique l'eucharistie en l'excluant de la célébration des obsèques.

**c** Pour proposer la célébration de l'Eucharistie au moment des obsèques, il convient de rappeler certaines règles d'ordre pastoral et canonique (cf. conférence des évêques de France - Assemblée plénière - Avril 2009) :

- le lien de la personne défunte avec la vie de l'Eglise,
- son attachement à l'Eucharistie, manifesté tout au long de sa vie,
- la disponibilité d'un prêtre,
- la qualité « liturgique » du lieu,
- le respect du temps liturgique<sup>2</sup>,
- l'accord de la famille : **« La décision de célébrer la messe ou non sera prise en accord avec la famille. Cette décision implique normalement que la famille ou une part importante de l'assemblée soit apte à participer activement à la messe en particulier par la communion. Dans le cas où la messe n'est pas célébrée lors des funérailles, on pourra prévoir sa célébration à un autre moment opportun en particulier si cela doit permettre un rassemblement des proches et de l'ensemble de la communauté chrétienne. »** (rituel des funérailles n°15).

**e** Toute célébration des funérailles offrira la même qualité. On veillera donc :

- à la qualité de l'accompagnement des familles,
- à la qualité de la célébration dans laquelle on fera tous les rites requis, en respectant le rythme de la liturgie et en laissant au silence la place qui lui revient,

<sup>2</sup> Durant le Triduum Pascal, de la Cène du Seigneur à la veillée pascale, aucune eucharistie ne pourra être célébrée au cours de la célébration des obsèques. De même, on ne sonnera pas les cloches au cours de ces célébrations.

- à bien signifier la place singulière du guide et à le laisser faire tout ce que sa charge requiert, et seulement ce qui lui revient.

**f** Lorsque la famille répond à l'invitation qui lui est faite de rejoindre l'assemblée dominicale où l'on priera pour le défunt, on veillera si possible:

- à accueillir la famille à l'entrée de l'église,
- à nommer la personne décédée au mémorial des défunts.



## Regarder la mort en face

En faisant mémoire des fidèles défunts, la liturgie nous invite, entre autres, à regarder la mort en face. Voilà qui change de notre culture ambiante, laquelle oscille entre la banalisation de la mort sur les écrans de télévision et l'occultation de celle-ci. Que nous dit cette commémoration, sinon que tout ce qui détruit l'humain ne peut avoir le dernier mot ? Rappelons-nous que 'les dons de Dieu' – dont celui de la vie – 'sont irrévocables' (Rm 11,29). Dans la foi, essayons de recevoir ce message d'espérance et de découvrir la mort comme une Pâque, un passage pour accéder au face-à-face.

Sœur Emmanuelle Billoteau – Prions en Eglise n°299 – Novembre 2011– p.42

## Éléments de bibliographie

### Les indispensables

- La célébration des Obsèques  
*Rituel des Funérailles I (vert)*
- Prières pour les défunts à la maison et au cimetière  
*Rituel des funérailles II (vert)*
- Lectionnaire pour la liturgie des Défunts -  
*Desclée/Mame*
- *Missel des Défunts (bleu foncé)*
- Dans l'Espérance chrétienne - Célébrations pour les défunts -  
*Desclée / Mame - 2008 Guide pastoral pour les  
pays francophones*

### Guides Célébrer : un exemplaire par paroisse est nécessaire

- Pastorale des Funérailles - Guide *Célébrer N° 11*  
Commission épiscopale de liturgie et de pastorale  
sacramentelle - *CNPL - 2003*
- Célébrations pour les défunts  
Guide pastoral d'accompagnement du Rituel  
*Guide Célébrer N° 17 - SNPLS - 2009 (préfacé par  
Mgr R. Le Gall)*  
Il propose un exemple de célébration à l'église, en présence de  
l'urne.

<http://www.diocese-laval.fr>

